



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 23/09/2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation :	16/09/2025
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication :	16/09/2025
Quorum applicable : 7		

Le 23 septembre 2025 à 17 h 30, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (10) :

AIME-LA-PLAGNE : M. Michel GENETTAZ, titulaire
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
Mme Nathalie BENOIT, suppléante (avec pouvoir de Daniel-Jean VENIAT).
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire
M. Christian VIBERT, titulaire.

Excusés (8) : M. Laurent DESBRINI, titulaire d'Aime-la-Plagne, Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne, M. Xavier URBAIN, suppléant d'Aime-la-Plagne, René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny, Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny, Denis TATOUD, titulaire de Champagny, Daniel-Jean VENIAT, titulaire de La Plagne Tarentaise (pouvoir donné à Mme Nathalie BENOIT, suppléante de La Plagne Tarentaise) et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 19h00.**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décision : néant.

Délibération n° 2025-065 : modalités de recours à l'apprentissage au sein du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-066 : compétence optionnelle Eau et Assainissement : rapport annuel du délégataire ECHM du service public de l'eau potable, pour l'exercice 2024 ; Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-067 : compétence optionnelle Eau et Assainissement : rapport annuel du délégataire ECHM du service public de l'assainissement, pour l'exercice 2024 ; Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-xxx : compétence optionnelle Eau et Assainissement : attribution du marché relatif aux travaux pour la protection du captage de Roche Fendue ; retirée.

Délibération n° 2025-068 : compétence optionnelle Eau et Assainissement : marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'eau et d'assainissement hors périmètre DSP - attribution et autorisation de signature du marché ; Décision : approuvée à l'unanimité.

⇒ **Fin de séance à 19h30.**

Fait à La-Plagne-Tarentaise, le 26 septembre 2025.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT

Le Président,
Jean-Luc BOCH



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE**
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le **01 OCT. 2025**

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Ils peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).